



05/08/2019



0000156798

MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

La Ministre

CAB AA/DGSO/PEGASE : D-19-016134

Paris, le 2.8.2019

Madame la Contrôleure Générale,

Par courrier du 4 avril 2019, vous m'avez communiqué pour observations le rapport définitif concernant la visite du Centre Hospitalier Buëch-Durance de Laragne-Montéglin (Hautes-Alpes) qui s'est déroulée du 14 au 18 mai 2018.

Votre rapport souligne la qualité de la prise en charge mise en place autour des patients par les équipes soignantes de cet établissement.

Vos recommandations témoignent en même temps de la nécessité d'améliorer le fonctionnement de l'établissement en matière de traçabilité, d'information des patients et de formation des personnels au respect de la réglementation spécifique aux soins sans consentement.

En complément de la dynamique qui s'est installée depuis l'arrivée de la nouvelle équipe de direction du centre hospitalier en janvier 2018, un accompagnement spécifique a été mis en place par l'Agence régionale de santé auprès des équipes de cet établissement afin que l'ensemble de vos recommandations soient prises en compte dans le nouveau projet d'établissement. Ce projet visera également à renforcer la stratégie d'inclusion des patients souffrant de troubles psychiques, à travers notamment l'intensification de la prise en charge en ambulatoire, le suivi prolongé du rétablissement et la création d'une unité dite de répit. Ces axes constituent des leviers pertinents permettant d'anticiper, le plus en amont possible, les situations qui nécessitent des soins sans consentement.

Par ailleurs, l'établissement a également souhaité s'investir activement dans le travail de création du Projet territorial de santé mentale des Hautes Alpes pour renforcer sa place sur le territoire et favoriser le décloisonnement nécessaire au sein de ce territoire. Il est également porteur d'un poste de jeune médecin généraliste à temps partagé ville-hôpital, dans le cadre de la mesure « 400 médecins dans les territoires prioritaires ».

.../...

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS CEDEX 19

Cet investissement démontre l'engagement de l'équipe dans l'amélioration concrète de la prise en charge des patients accueillis au sein de l'établissement. En particulier, le principe de l'« aller vers » dans lequel s'inscrit la pratique des équipes est soutenu dans le respect de la réglementation des soins sans consentement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN

Cet investissement démontre l'engagement de l'équipe dans l'amélioration concrète de la prise en charge des patients accueillis au sein de l'établissement. En particulier, le principe de l'« aller vers » dans lequel s'inscrit la pratique des équipes est soutenu dans le respect de la réglementation des soins sans consentement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.



Agnès BUZYN